

# Maxisol®

## Description

Maxisol® est un panneau en PSE de forte densité à bords droits.

- Longueur x largeur (mm) : 2500 x 1200 et 1200 x 1000,
- Epaisseur (mm) : 20 à 100 (de 10 en 10),
- Conductivité thermique : 0,035 W/m.K.



## Santé, Environnement

Le PSE est un isolant 100 % recyclable qui respecte l'environnement. Il n'attaque pas la couche d'ozone (il ne contient pas de CFC). Son procédé de fabrication respecte l'eau et la terre (de la vapeur d'eau pour expander le matériau) et est peu consommateur d'énergie.

Une fois expansé le PSE contient 98 % d'air. Il contribue à la réduction de l'effet de serre : en effet ses performances d'isolation thermique permettent de réduire les consommations d'énergie qui sont les causes principales de l'effet de serre. Inerte sur le plan chimique et bactériologique, il est sans danger pour la santé.

## Domaine d'emploi

Maxisol® s'emploie pour l'isolation des sols des bâtiments d'habitation, tertiaires et des établissements recevant du public.

Il est destiné à l'isolation thermique :

- en sous-face des terre-pleins de maisons individuelles,
- sous-chape des planchers situés en haut de sous-sol, sur vide sanitaire, sur passage extérieur ou sur terre-plein,
- des planchers (bas ou intermédiaires) chauffants à eau chaude basse température, réversibles et rayonnants électriques.

## Caractéristiques techniques



### Résistance thermique

Epaisseur (en mm)	20	30	35	40	50
R (m <sup>2</sup> .K/W)	0,55	0,85	1,00	1,10	1,40
Epaisseur (en mm)	60	70	80	90	100
R (m <sup>2</sup> .K/W)	1,70	2,00	2,25	2,55	2,85

## Propriétés d'aptitude à l'emploi

	Epaisseur en mm	
	20 à 35	40 à 100
Incompressibilité	I5	I5
Stabilité dimensionnelle	S1	S1
Comportement à l'eau	O2	O2
Cohésion	L2	L2
Perméance à la vapeur d'eau	E2	E3

## Classification suivant la norme NF P 61-203

Classement	Epaisseur en mm		
	20 à 50	60	70 à 100
	SC1 a <sub>1</sub> Ch	SC1 a <sub>2</sub> Ch	SC1 a <sub>4</sub> Ch



Performances thermiques et mécaniques certifiées ACERMI. Certificat n° 03/081/067.

2008/Cette documentation technique annule et remplace les précédentes. Assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Toute utilisation ou mise en œuvre de matériaux non conforme aux règles prescrites dans ce document dégage le fabricant de toute responsabilité, notamment de sa responsabilité solidaire (art.1792-4 du code civil). Consulter préalablement nos services techniques pour toute utilisation ou mise en œuvre non préconisée. Les résultats des procès-verbaux d'essais figurant dans cette documentation technique ont été obtenus dans les conditions normalisées d'essais.

Les photos et illustrations utilisées dans cet ouvrage ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957).

Placoplatre : S.A. au capital de 10 000 000 € - R.C.S. Nanterre B 729 800 706  
34, avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes Cedex - Tél. : 01 46 25 46 25 - Fax : 01 41 38 08 08

